

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, TENUE LE LUNDI 10 NOVEMBRE 2008, AU 5801, BOULEVARD CAVENDISH, À CÔTE SAINT-LUC, À 20 H

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le Maire Anthony Housefather, B.D.C., L.L.B, M.B.A. qui présidait
La conseillère Dida Berku, B.D.C.
Le conseiller Mitchell Brownstein, B. Comm., B.D.C., L.L.B.
Le conseiller Mike Cohen, B.A.
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.
Le conseiller Sam Goldbloom, B.A.
La conseillère Ruth Kovac, B.A.
Le conseiller Allan J. Levine, B.Sc., M.A., DPLI
Le conseiller Glenn J. Nashen

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

M. Ken Lerner, Directeur général
M. Jonathan Shecter, Directeur des services juridiques et greffier, agissant à titre de secrétaire de réunion

REMISE DE RÉCOMPENSES AUX GAGNANTS DU CONCOURS DE DÉGUSTATION DE VIN

Le maire et les membres du conseil remettent des prix aux gagnants du concours de dégustation de vin, après quoi une photo souvenir est prise.

RECONNAISSANCE DES ANNÉES DE SERVICE ET REMISE DE LA MÉDAILLE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL AUX MEMBRES DU SERVICE MÉDICAL D'URGENCE

Le maire et le conseil remettent des prix au personnel du Service médical d'urgence en reconnaissance de leurs nombreuses années de service dévoué. Une photo souvenir est prise.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 43 pour se terminer à 21 h 33. Dix (10) personnes ont demandé la parole et ont été entendues.

1) Avrum Shtern

Le résidant demande si la Ville prévoit ajuster son budget étant donné la situation économique actuelle. Le maire Housefather répond que la Ville surveille ses finances de près et que malgré les défis que représente la volonté de contrôler les hausses de taxes, avec les fournisseurs qui augmentent leurs prix, l'objectif de la ville n'est pas d'augmenter les taxes au-delà du taux d'inflation.

Le résidant demande ensuite que la Ville soit plus proactive pour diffuser l'information au sujet de l'utilisation des bacs bruns. Le maire Housefather précise que la Ville demande à des bénévoles de déposer des certificats *Oops* dans les bacs bruns des résidants lorsque ceux-ci font des erreurs. Comme la Ville désire sensibiliser les résidants, elle a aussi chargé des bénévoles de passer les voir,

porte à porte, pour leur expliquer ce qui doit aller dans leur bac brun. Cette démarche additionnelle s'ajoute au matériel explicatif qui a été fourni par la Ville avec un CD pour aider ceux qui sont plus visuels. Le maire mentionne qu'il y a même un vidéo disponible en tout temps à la Bibliothèque publique Eleanor London de Côte Saint-Luc sur les procédures à suivre.

Le résidant dépose un article qui a été affiché sur le site Web de la BBC concernant les espaces verts.

Le résidant approuve la proposition présentée ce soir par la Ville en vue d'accepter l'offre d'achat pour le terrain de la succession du défunt Louis Brown.

Le résidant demande ensuite que la Ville prenne position (comme l'ont fait d'autres municipalités) pour s'opposer aux trajectoires des vols de nuit. Le maire Housefather répond que la Ville n'a pas de plans immédiats à cet égard, mais qu'elle pourrait envisager la question à l'avenir.

LE CONSEILLER LEVINE SE JOINT À LA SÉANCE.

2) Irving Itman

Le résidant déclare qu'il souhaite féliciter le conseil qui a réussi à regagner, pour l'avenir, le contrôle des revenus de taxes présentement facturés par l'agglomération.

Le résidant explique que ce ne sont pas tous les résidants qui connaissent l'existence de la trousse d'information qui explique l'utilisation des bacs bruns de la Ville. Le maire Housefather répond que la Ville a remis aux citoyens un DVD explicatif, en plus de la documentation écrite, sans compter que des bénévoles font du porte-à-porte pour donner encore plus d'information.

Le résidant demande que le Service des travaux publics, quand il procède à la collecte des bacs bruns, s'assure de replacer les bacs dans les entrées des propriétés plutôt que de les laisser sur le trottoir. Le maire Housefather répond que le directeur des Travaux publics en sera avisé.

Le résidant demande si des contacts sont maintenus avec le maire de l'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce au sujet des opérations de déneigement. Le maire Housefather rassure le résidant en affirmant qu'il a parlé de nouveau au maire Applebaum la semaine dernière, lequel lui a dit que l'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce avait un programme en place pour que la priorité aille au déneigement des hôpitaux en cas d'importantes chutes de neige.

Le résidant souligne qu'il a vu cette semaine une liste de maisons mises à l'enchère et il dit souhaiter que la Ville fasse tout en son pouvoir pour éviter que les maisons soient vendues pour défaut de paiement de taxes. Le maire Housefather rassure le résidant en affirmant que c'est bien ce que la Ville s'applique à faire.

3) Elisa Grath et Josh Bercovitch (élèves de l'école JPPS – Bialik)

Les deux élèves demandent que la Ville aménage une piste cyclable, en évoquant les raisons suivantes :

- a) Une piste cyclable contribuerait à réduire la pollution;
- b) Une piste cyclable, en augmentant le nombre de cyclistes, diminuerait le nombre d'automobiles sur la route;

- c) Une piste cyclable encouragerait la pratique du vélo et la bonne forme physique; et
- d) Une piste cyclable protégerait les cyclistes en rendant la pratique du vélo plus sécuritaire.

Le maire Housefather remercie ces résidants de leur initiative et il explique que le conseiller Nashen travaille présentement sur une proposition de piste cyclable à Côte Saint-Luc en prenant en considération la configuration des rues de la ville.

5) Ted Baker et Peter Sternberg

Les deux résidants se disent reconnaissants et félicitent le maire, les conseillers et les employés de la ville pour leur appui soutenu au Club des personnes âgées – section hommes. Ils remettent ensuite au maire une photo souvenir.

7) Aubey Laufer

Le résidant s'inquiète de savoir si la Ville demeure suffisamment prévoyante dans sa gestion budgétaire compte tenu de la crise économique mondiale. Le maire Housefather confirme au résidant que la Ville n'a aucunement l'intention de se retrouver en déficit.

8) Harry Oberman

Le résidant demande que la Ville s'assure de nettoyer deux fois par semaine la rue où il habite; il craint que ce ne soit fait qu'une fois. Le maire Housefather répond que le Service des travaux publics s'occupera de faire le suivi nécessaire.

Le résidant demande s'il existe des règles à la Ville pour la location de logements à court terme, et le maire Housefather lui répond que le greffier vérifiera et communiquera avec lui à ce sujet.

Le résidant demande si les résidants du Luxor ont une dispense spéciale concernant le stationnement de nuit. Le maire Housefather lui répond que ce n'est pas le cas. Le résidant se dit d'avis que ces résidants devraient alors recevoir des avis d'infraction. Le maire Housefather explique au résidant que s'il a connaissance que des résidants contreviennent aux règlements sur le stationnement de nuit et qu'il désire s'en plaindre, il pourrait téléphoner lui-même au Service de la sécurité publique.

9) Ruth Benor

La résidante se plaint que certains véhicules circulant entre Mackle et Kildare sont trop lourds et qu'ils sont une source de nuisance. Le maire Housefather répond que ces véhicules circulent pour faire des livraisons et qu'ils ont la permission de circuler dans les rues de la ville.

La résidante se plaint aussi que les enfants qui fréquentent la synagogue Beth Rambam jettent des déchets dans la rue. Le maire Housefather répond que le Service de sécurité publique portera une attention spéciale à ce problème.

La résidante demande ensuite ce qui adviendra des feux de circulation une fois que le chemin Fleet sera reconfiguré. Le maire Housefather répond qu'ils ne seraient pas déplacés.

La résidante demande que les jardiniers soient exclus du concours Maisons fleuries, ce dont prennent note tous les membres du conseil.

La résidante rapporte que les jardiniers causent une nuisance en jetant les feuilles dans la rue. Le maire Housefather lui répond que la ville fera le suivi qui s'impose.

10) Dr. Bernard Tonchin

Le résidant déclare soutenir les programmes offerts par le Club des personnes âgées – section hommes.

Le résidant demande que la Ville s'assure de remettre les bacs de compostage sur le terrain du propriétaire en effectuant la collecte des bacs bruns. Le maire Housefather indique que le Service des travaux publics fera le suivi à ce sujet.

Le résidant demande ensuite que la Ville produise un autocollant avec les numéros de téléphone essentiels (par ex. le 911), et le maire Housefather répond que la Ville fera le suivi à ce sujet.

Le résidant demande que la Ville s'oppose aux trajectoires actuelles des vols de nuit à l'aéroport Pierre Elliott Trudeau. Le maire Housefather indique qu'il faut considérer comme opportun d'avoir un aéroport fonctionnel et qu'il s'agit d'un important centre pour le commerce mais que, comme il la mentionné déjà, la Ville pourrait à l'avenir revoir cette question.

081101

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE
LE 6 OCTOBRE 2008**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, en date du 6 octobre 2008, soit adopté, et qu'il l'est, par les présentes, dans la forme soumise. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

081102

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE
16 OCTOBRE 2008**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, en date du 16 octobre 2008, soit adopté, et qu'il l'est, par les présentes, dans la forme soumise. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

081103

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE
30 OCTOBRE 2008**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, en date du 30 octobre 2008, soit adopté, et qu'il l'est, par les présentes, dans la forme soumise. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

081104

RAPPORTS MENSUELS POUR OCTOBRE 2008

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« QUE les rapports mensuels des services pour octobre 2008 soient et sont, par les présentes, approuvés tels que soumis. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

081105

**RESSOURCES HUMAINES – PARCS ET LOISIRS – EMBAUCHE
D'EMPLOYÉES AUXILIAIRES COLS BLANCS**

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc approuve l'embauche des employés auxiliaires cols blancs dont les noms figurent sur le document intitulé : « Cols blancs - Employés à temps partiel », daté du 4 novembre 2008, et que lesdits employés débiteront à leur date respective indiquée sur la liste susmentionnée;

QU'en plus de ladite liste, le conseil, par les présentes, approuve l'embauche de Matthew Richman, employé auxiliaire, comme préposé au chalet, à partir du 7 novembre 2008 et jusqu'au 31 décembre 2008;

QUE le certificat du trésorier n° TC08-0162 a été émis le 30 octobre 2008, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

081106

**RESSOURCES HUMAINES – TRAVAUX PUBLICS – EMBAUCHE
D'EMPLOYÉS AUXILIAIRES COLS BLEUS**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc approuve l'embauche, le transfert, la démission et la fin d'emploi des employés dont les noms figurent sur le document intitulé : « Cols bleus - Employés à temps partiel, Service des travaux publics, Ville de Côte Saint-Luc », daté du 31 octobre 2008 et signé par David Tordjman, directeur des Travaux publics, et que les périodes d'embauche, les dates de transfert et les dates de fin d'emploi des lesdits employés seront conformes à la liste susmentionnée;

QUE le certificat du trésorier n° TC08-0163 a été émis le 30 octobre 2008, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

081107

**RESSOURCES HUMAINES – SÉCURITÉ PUBLIQUE – EMBAUCHE D'UN
AGENT DE SÉCURITÉ**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de conseil de la Ville de Côte Saint-Luc approuve l'embauche de Hugo Perez comme officier de Sécurité publique (Col blanc, poste auxiliaire), à partir du 21 octobre 2008;

QUE le certificat du trésorier n° TC08-0164 a été émis le 30 octobre 2008, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

081108

**RESSOURCES HUMAINES – BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ELEANOR LONDON
DE CÔTE SAINT-LUC – EMBAUCHE D'UNE STAGIAIRE BIBLIOTHÉCAIRE
ADJOINTE DE RÉFÉRENCES**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc approuve l'embauche de Diane Michaud comme stagiaire bibliothécaire adjointe de références (poste professionnel à temps partiel), à partir du 31 octobre 2008;

QUE le certificat du trésorier n° TC08-0166 a été émis le 30 octobre 2008, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

081109

**RESSOURCES HUMAINES – SERVICES JURIDIQUES ET GREFFE –
EMBAUCHE D'UN COMMIS DE BUREAU - AUXILIAIRE**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc approuve l'embauche de Joseph Berljawsky comme commis de bureau (étudiant col blanc, poste auxiliaire) pour la période du 10 novembre 2008 au 19 décembre 2008, sans qu'aucun nombre d'heures de travail ne lui soit garanti, mais qu'il lui sera demandé de travailler au besoin et au moment requis, pendant la période susmentionnée pour un maximum de 21 heures par semaine;

QUE le certificat du trésorier n° TC08-0167 a été émis le 4 novembre 2008, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

081110

RESSOURCES HUMAINES – SERVICE DU GÉNIE – FIN D'EMPLOI

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc approuve la fin d'emploi de l'employé col blanc permanent numéro 1376, en vigueur le 24 septembre 2008;

QUE le directeur général soit autorisé, par les présentes, à signer au nom de la Ville de Côte Saint-Luc tout document donnant effet à ce qui précède. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

081111

**RESSOURCES HUMAINES – TRAVAUX PUBLICS – MODIFICATION DE
STATUT D'UN EMPLOYÉ AUXILIAIRE COL BLANC**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc approuve le changement de statut de Catherine Paradis, d'auxiliaire à permanent, rétroactivement au 27 octobre 2008. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

081112

RESSOURCES HUMAINES – INGÉNIERIE – NOMINATION D’UN INGÉNIEUR CIVIL - SIGNALISATION, TRAVAUX PUBLICS - CADRE

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc approuve l'embauche de Charles Senekal comme ingénieur civil - signalisation (poste cadre permanent), rétroactivement au 11 octobre 2008. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

081113

RESSOURCES HUMAINES – TRAVAUX PUBLICS – ABOLITION DU POSTE DE CHEF MAGASINIER, POSTE PERMANENT

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc approuve l'abolition du poste de chef magasinier – Travaux publics, un poste col blanc permanent, prenant effet le 10 novembre 2008. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

081114

RESSOURCES HUMAINES – RÉGIME D’ASSURANCE COLLECTIVE – PROLONGATION DE MANDAT DU CONSULTANT AGA INC.

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc a entériné une entente en 2005, avec les membres du « Regroupement des municipalités de l'île de Montréal », dans le but d'acquiescer de l'assurance collective, ladite entente se terminant le 31 décembre 2008;

ATTENDU QUE le Comité de transition avait confié au Groupe financier AGA inc. le mandat pour agir à titre de consultant aux fins d'acquiescer un nouveau régime d'assurance collective de trois (3) ans, ledit régime devant prendre fin le 31 décembre 2008;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Côte Saint-Luc de participer avec les autres municipalités regroupées à la formation d'un groupe pour l'achat d'un nouveau régime d'assurance collective;

ATTENDU QUE des délais sont requis pour la procédure d'appel d'offres en vue de l'acquisition d'assurance collective;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« DE PROLONGER d'un (1) an le mandat confié au Groupe financier AGA inc., pour effectuer tous les travaux nécessaires relativement à la préparation de l'appel d'offres pour l'acquisition d'un nouveau régime d'assurance collective avec les villes du « Regroupement des municipalités de l'île de Montréal » qui participent à la procédure d'appel d'offres. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

081115

**RESSOURCES HUMAINES – RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE –
NOMINATION DE LA VILLE DE BEACONSFIELD COMME PORTE-PAROLE
POUR AGIR À TITRE DE MANDATAIRE POUR UN REGROUPEMENT
D'ACHATS**

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc, avec les membres du groupe de municipalités de l'île de Montréal, a entériné une entente en 2005 dans le but d'acquiescer ensemble de l'assurance collective et que ladite entente prend fin le 31 décembre 2008;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Côte Saint-Luc de faire partie d'un tel groupe de municipalités aux fins d'acquiescer un nouveau portefeuille d'assurance collective ;

ATTENDU QUE le consultant des villes regroupées pour l'acquisition d'assurance collective, Groupe financier AGA, après avoir analysé la question, recommande le maintien dudit groupe aux fins de l'acquisition d'assurance collective;

ATTENDU QU'il est approprié de conclure une nouvelle entente avec les membres de ce groupe de municipalités pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2013;

ATTENDU QUE, conformément à la recommandation du Groupe financier AGA, il est approprié de nommer la Ville de Beaconsfield pour agir à titre de mandataire autorisé;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN

ET RÉSOLU :

« D'AUTORISER le maire ou le directeur général à signer, au nom de la Ville de Côte Saint-Luc, l'entente intermunicipale relative au groupe formé aux fins de l'acquisition d'assurance collective;

DE MANDATER la Ville de Beaconsfield pour agir à titre de mandataire autorisé aux fins d'acquiescer un nouveau portefeuille d'assurance collective pour le groupe de municipalités participantes, en conformité avec l'entente de cinq (5) ans, ladite entente débutant le 1^{er} janvier 2009 et se terminant le 31 décembre 2013 »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

081116

**FINANCE – APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU
1^{ER} OCTOBRE 2008 AU 31 OCTOBRE 2008**

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE

ET RÉSOLU :

« QUE les déboursés pour la période du 1^{er} octobre 2008 au 31 octobre 2008, pour un total de 2 581 274,48 \$ en fonds canadiens, soient et sont, par les présentes, approuvés;

QUE le certificat du trésorier n^o TC08-0165 a été émis le 4 novembre 2008, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites;

QUE la résolution ci-dessus soit approuvée pour action immédiate. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

081117

**RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE
CÔTE SAINT-LUC**

Le maire Housefather a lu le rapport du maire à haute voix, comme suit :

Présentation

Conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, j'ai le plaisir de déposer le rapport sur la situation financière actuelle de la Ville de Côte Saint-Luc (« la Ville ») et sur les orientations du prochain budget pour l'année 2009.

Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2007

Les états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2007 ont été vérifiés par la firme de vérification externe Raymond Chabot Grant Thornton.

Le ministère des Affaires municipales et des Régions (« MAMR ») a imposé plusieurs règles à suivre pour l'établissement des états financiers, à compter du 1^{er} janvier 2007. En conséquence, la Ville a ajusté certaines valeurs figurant au bilan, y compris celles qui correspondaient au surplus/(déficit) du régime de retraite des employés dans le compte du surplus cumulatif.

La Ville a enregistré un surplus cumulatif d'exploitation net de 2 251 694 \$, et un surplus cumulatif pour le régime de retraite de 3 876 000 \$, pour un montant total de 6 127 694 \$ au 31 décembre 2007. Bien que le surplus du régime de retraite apparaisse sur notre bilan, il ne peut être utilisé par la Ville aux fins d'exploitation ou d'immobilisation.

D'autre part, le surplus cumulatif d'exploitation de 2 251 694 \$ peut être utilisé à diverses fins. Le conseil a décidé d'utiliser une portion du surplus pour :

- aider à couvrir une partie du dépassement des dépenses prévues pour le déneigement dans le budget 2008 (500 000 \$);
- augmenter le fond de roulement à 1 000 000 \$ (le fond de roulement était initialement de 350 000 \$) pour le financement direct de projets d'immobilisation par la Ville afin d'éviter les coûts (intérêts) de financement
- mettre des fonds en réserve pour couvrir les coûts estimés pour la tenue des élections municipales de 2009.

La Ville, tout comme la Ville de Hampstead et la Ville de Montréal-Ouest, conteste les résultats de l'arrondissement pour l'année terminée le 31 décembre 2005, selon lesquels la Ville de Montréal réclame à la Ville de Côte Saint-Luc la somme de 1 822 000 \$. Nous prévoyons régler cette question prochainement.

En 1984, 26 municipalités de l'île de Montréal se sont regroupées au sein de la Régie inter municipale de gestion des déchets sur l'île de Montréal (« Régie »). L'objectif de la Régie était de mettre en commun les efforts des municipalités dans le domaine de la gestion des déchets, particulièrement pour le traitement des déchets municipaux. En 1992, la Régie a conclu deux (2) ententes avec la Société d'énergie Foster Wheeler Itée (« Foster Wheeler ») en vertu desquelles la Régie a accordé des contrats à Foster Wheeler pour la conception et la construction d'un incinérateur, et ensuite pour en assumer la gestion. Le 20 mars 1996, les contrats sont résiliés par la Régie, et Foster Wheeler intente un recours contre la Régie. Cette affaire a mis de nombreuses années avant d'être traitée par les tribunaux, et en 2001 au moment des fusions municipales forcées, la Ville de Montréal est devenue successeur légal de la Régie. Dès lors, le comité exécutif de la Ville de Montréal est chargé d'établir une stratégie et par voie de décret, chaque municipalité faisant partie de la Régie à l'origine doit rembourser la Ville de Montréal pour les frais juridiques ou pour tout jugement d'après un pourcentage établi dans le décret. Foster Wheeler poursuivait la Régie pour environ 62 millions de dollars, sans compter les intérêts. La Cour supérieure du Québec a statué le 7 octobre 2008 en fondant sa décision sur le fait qu'une clause contractuelle de pénalité s'appliquait et que la Régie était alors passible d'un paiement de 10 millions de dollars plus les intérêts, pour conclure à un jugement d'environ 21,3 millions de dollars (capital et intérêt à ce jour). La part de Côte Saint-Luc de ce montant serait d'environ 950 000 \$, dont 200 000 \$ sont déjà comptabilisés. La Ville de Montréal a décidé d'en appeler du jugement et estime que le dossier sera présenté à la Cour d'appel du Québec dans environ deux ans.

Programme triennal d'immobilisations pour 2008-2009-2010

Les projets inscrits au budget triennal d'immobilisations pour 2008-2009-2010 ont été adoptés en décembre 2007 :

Projets	2008	2009	2010
Routes et circulation	1 411 000 \$	1 700 000 \$	1 700 000 \$
Infrastructure aqueduc et égouts	2 355 000 \$	1 500 000 \$	2 350 000 \$
Immeubles et propriétés de la Ville	400 000 \$	330 000 \$	200 000 \$
Amélioration des parcs	645 000 \$	8 620 000 \$	775 000 \$
Véhicules et équipement T.I.	795 000 \$	830 000 \$	650 000 \$
Total	5 606 000 \$	12 980 000 \$	5 675 000 \$

Les projets inscrits au programme triennal d'immobilisations pour l'année financière 2008 sont achevés ou en voie de l'être, sauf les projets d'infrastructure d'aqueduc et d'égout qui seront complétés en 2009. Notons que le chiffre inscrit au budget pour l'amélioration des parcs inclut un montant de 7,5 millions de dollars pour un centre communautaire intergénérationnel / aquatique qui sera révisé si nous obtenons une aide financière gouvernementale. La Ville a soumis une demande de financement pour ce projet.

Les priorités de la Ville dans son budget d'immobilisations pour l'exercice financier en cours demeurent les améliorations importantes à l'infrastructure de l'eau et du réseau routier, ainsi que la modernisation des équipements dans les parcs. Les subventions fédérales et provinciales de la taxe sur l'essence, établies sur quatre (4) ans et s'élevant à 4 918 000 \$, en plus de la contribution de la Ville s'élevant à 4 991 000 \$, permettront de réaliser des travaux majeurs de réhabilitation sur le réseau de distribution de l'eau, ainsi que la reconstruction de trottoirs et le resurfaçage de certaines rues. En plus de ces travaux d'envergure, la Ville a

investi dans des projets de modernisation et de réparations aux parcs Rembrandt et Yitzhak Rabin, au Club de tennis, et à la piscine, et dans plusieurs édifices municipaux, ainsi que dans l'acquisition de véhicules pour les SMU et les Travaux publics, et d'un logiciel qui sera installé en 2009 pour permettre aux résidents de s'inscrire et de payer en ligne pour les programmes de loisirs.

Le budget triennal d'immobilisations se veut un document de planification, exigé par la loi, mais sans l'obligation de réaliser les projets qui y figurent. Le conseil doit approuver chacun des projets individuellement avant d'engager les fonds.

Prévisions préliminaires sur la situation financière de l'année 2008

Les résultats du troisième trimestre indiquent que, malgré le dépassement des dépenses budgétées pour le déneigement depuis le 1^{er} janvier 2008, au montant de 1 128 000 \$, la Ville a respecté les engagements de son budget initial 2008 adopté par le conseil en décembre 2007.

À ce jour, les revenus d'exploitation 2008 correspondent bien aux prévisions budgétaires anticipées au 31 décembre 2008. De plus, la Ville a reçu sa part des fonds spéciaux créés par le gouvernement du Québec pour favoriser les projets visant à réduire les ordures ménagères (redevances pour l'élimination de matières résiduelles). Une partie des fonds redistribués a été utilisée pour mettre sur pied la collecte de matières organiques dans toute la ville à partir de septembre 2008, et le reste aidera au financement d'autres activités innovatrices dans l'avenir.

À ce jour, à l'exception des dépenses de déneigement pour les quatre premiers mois de 2008, nous demeurons bien en deçà des dépenses prévues au budget au 31 décembre 2008. Les coûts additionnels pour le déneigement ont été couverts en partie par les surplus et en partie par une réduction des dépenses. Par ailleurs, la Ville a dû faire face à des augmentations de coûts dans plusieurs autres domaines en raison de la hausse du coût de l'énergie et du prix de l'essence en 2008. D'autre part, grâce à une meilleure efficacité globale et à une meilleure gestion des mouvements de trésorerie, la Ville a également réalisé des économies.

La Ville prévoit actuellement un modeste surplus pour l'année financière 2008; cependant, nous continuerons d'assurer un contrôle serré sur nos dépenses d'ici la fin de l'année tout en préservant la qualité des services aux citoyens de Côte Saint-Luc.

Les membres du conseil municipal surveillent de près les revenus et les dépenses réelles de la Ville. Chaque mois, le comité de vérification présidé par la conseillère Dida Berku passe en revue les rapports financiers internes produits par le Service des finances et, s'il y a lieu, recommande des mesures correctives.

Orientations générales pour le budget 2009

Comme pour les années passées, les priorités budgétaires de 2009 seront établies en fonction du maintien de la qualité des services aux résidents de Côte Saint-Luc, et nous nous efforcerons de limiter les hausses de taxes en les gardant sous le taux d'inflation. Nous continuerons de mettre l'accent sur les programmes de recyclage et de compostage, l'amélioration de nos infrastructures d'aqueduc et d'égout, et nous continuerons d'offrir des programmes de loisirs adaptés aux besoins de tous les résidents de Côte Saint-Luc.

Les principes directeurs qui guident la préparation du budget d'exploitation 2009 sont les suivants :

- Le budget doit garantir un équilibre entre les revenus et les dépenses;
- L'objectif est de s'assurer que la hausse de la taxe foncière reste en deçà du taux d'inflation, ce qui veut dire pas plus de 2 % pour une propriété moyenne;
- Le budget doit assurer la viabilité financière de la Ville à long terme;

- Le budget doit assurer que le coût du service de la dette n'excède jamais 15 % du budget global d'exploitation;
- Afin de satisfaire les besoins grandissants des résidants, le processus de planification budgétaire doit garantir l'efficacité, et la surveillance du budget doit garantir un engagement de tous les services de la ville envers le contrôle des coûts;
- La Ville n'émettra pas d'effets à long terme à moins d'une justification après une analyse de rentabilité, au cas par cas.

Les priorités du budget d'immobilisations de 2009 seront à nouveau axées sur les parcs, l'infrastructure du réseau d'aqueduc et l'entretien des rues et des trottoirs. Nous continuerons de tirer avantage des revenus liés aux subventions pour la taxe sur l'essence et aux autres subventions offertes aux municipalités

Dans les prochaines semaines, l'administration de la Ville et les membres du conseil complèteront les budgets d'exploitation et d'immobilisations. La Ville adoptera ensuite le budget d'exploitation 2009 et le programme triennal d'immobilisations 2009-2010-2011 lors d'une séance publique spéciale du conseil qui aura lieu le 15 décembre 2008.

Liste des contrats au-delà de 25 000,00 \$

Conformément à la loi, j'ai remis au Greffier la liste de tous les contrats accordés en 2007 qui comportent une dépense de plus de 25 000 \$ conclus depuis la dernière séance du conseil au cours de laquelle j'ai présenté ce rapport. J'ai aussi déposé la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Rémunération des membres du conseil

En tant que membres du conseil, nous recevons un salaire annuel et une allocation annuelle de dépenses reliées à nos fonctions.

Le tableau suivant indique le salaire et les allocations de dépenses des membres du conseil.

Fonction	Salaire	Allocation de dépenses
Maire	45 687 \$	14 242 \$
Conseillers	15 229 \$	7 614 \$

Pour terminer, je tiens à vous assurer que le conseil et le personnel travailleront très fort sur la préparation du budget 2009. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour améliorer encore la qualité des services, au meilleur coût possible.

Anthony Housefather

Maire

081118

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC – AUTORISATION DE PUBLICATION DANS UN JOURNAL DIFFUSÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN

ET RÉSOLU :

« QUE, conformément à la loi, le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc autorise, par les présentes, la publication du texte du rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Côte Saint-Luc dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité, au lieu d'une distribution à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité, mais il se réserve le droit de le distribuer à chaque adresse civique sur son territoire. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

081119

RAPPORT COMPARATIF DE SEPTEMBRE ET RAPPORT SUR LE BUDGET RÉVISÉ

Le trésorier de la Ville a déposé ce soir son rapport comparatif de septembre ainsi qu'un rapport révisé du budget.

081120

PROLONGATION DE CONTRAT POUR SERVICES BANCAIRES POUR LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC

ATTENDU QUE le contrat actuel pour services bancaires entre la Ville de Côte Saint-Luc (la « Ville ») et la RBC Banque Royale prend fin le 31 décembre 2008;

ATTENDU QUE, en vertu de la clause 12 dudit contrat, la Ville peut renouveler ce contrat pour une période de douze (12) mois ou vingt-quatre (24) mois;

ATTENDU QUE la Ville souhaite exercer son option de renouvellement dudit contrat pour une période de douze (12) mois;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc approuve, par les présentes, le renouvellement du contrat actuel pour services bancaires avec RBC Banque Royale pour une période de douze (12) mois, débutant le 1^{er} janvier 2009 et se terminant le 31 décembre 2009 »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

081121

SYSTÈME INFORMATIQUE – ACHAT D'ÉQUIPEMENT SANS FIL

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc désire acheter de l'équipement sans fil pour l'hôtel de ville;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc, par les présentes, octroie un contrat conformément à l'appel d'offres Q-14-08, et autorise un déboursé de 25 549,58 \$, plus les taxes applicables, à Insight Inc.;

QUE le certificat du trésorier n° TC08-0168 a été émis le 4 novembre 2008, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

081122

TRAVAUX PUBLICS – ACHAT D'UN ROULEAU À ASPHALTE RD-16-90

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc désire acheter un rouleau à asphalte vibrant RD-16-90;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc octroie, par les présentes, un contrat à Équipement Moore, conformément à l'appel d'offres C-55-08, et autorise un déboursé de 23 720,00 \$, plus les taxes applicables ;

QUE le certificat du trésorier n° TC08-0169 a été émis le 4 novembre 2008, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

081123

TRAVAUX PUBLICS – ACHAT D'UN TERREAUTEUR TRAÎNANT

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc désire acheter un terreauteur traînant;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc octroie, par les présentes, un contrat pour l'achat d'un terreauteur à O.J. Compagnie ltée, et autorise un déboursé de 14 192,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE le certificat du trésorier n° TC08-0170 a été émis le 4 novembre 2008, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

081124

**ACHATS – REJET DE SOUMISSION POUR LA LOCATION DE TRANSPORT
POUR L'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE – ET AUTORISATION DE PROCÉDER À
UN NOUVEL APPEL D'OFFRES**

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc a procédé à l'appel d'offres sur invitation no C-53-08 pour la location de camions pour le transport de la neige pour l'hiver 2008-2009 et qu'elle a reçu trois soumissions pour trois catégories de camions;

ATTENDU QUE, conformément au chapitre 10 de l'appel d'offres :

« La Ville de Côte Saint-Luc se réserve le droit d'accepter la (les) soumission(s) la(les) plus avantageuse(s), de répartir celle(s)-ci parmi plusieurs soumissionnaires, de rejeter toutes les soumissions reçues ou même de lancer un nouvel appel d'offres. »

ATTENDU QUE la Ville désire lancer un nouvel appel d'offres et, ce faisant, faire un changement important à l'appel d'offres existant;

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc rejettera les soumissions reçues et lancera un nouvel appel d'offres;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MITCHELL BROWNSTEIN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

« QUE la Ville de Côte Saint-Luc rejette, par les présentes, les soumissions reçues pour l'appel d'offres C-53-08 pour la location de camions pour le transport de la neige, et qu'elle autorise immédiatement le Service des achats de la Ville à lancer un nouvel appel d'offres. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

081125

**AMÉNAGEMENT URBAIN – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURAL (PIIA) – 5454 WESTMINSTER – VILLE DE CÔTE SAINT-
LUC**

Ce point a été reporté à une séance ultérieure.

081126

AMÉNAGEMENT URBAIN – 6867 HOLLAND – REMPLACEMENT D'ARBRES

ATTENDU QUE le propriétaire du 6867 Holland (la « Propriété ») a demandé d'abattre (« Abattre ») un (1) arbre situé dans la cour avant de sa propriété;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil, par la présente, exige que l'arbre (1) devant être Abattu soit remplacé par deux (2) arbres d'un diamètre de 2 pouces, le tout conformément aux termes et conditions de l'article 11-7-1 *et al.* du règlement de zonage n° 2217;

QU'au moins un (1) des deux (2) arbres devant être plantés soit planté sur la Propriété. »

ADOPTÉE PAR LA MAJORITÉ DES VOIX AVEC LES CONSEILLERS KOVAC, GOLDBLOOM ET COHEN ENREGISTRANT LEUR DISSIDENCE

081127

AMÉNAGEMENT URBAIN – 5511 RANDALL – REMPLACEMENT D'ARBRES

ATTENDU QUE le propriétaire du 5511 Randall (la « Propriété ») a demandé d'abattre (« Abattre ») deux (2) arbres, dont l'un est situé dans la cour avant et l'autre, dans la cour arrière, de sa propriété;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« QUE, le conseil, par la présente, exige que les deux (2) arbres devant être Abattus soient remplacés par deux (2) arbres avec un diamètre de 2 pouces, le tout conformément aux termes et conditions de l'article 11-7-1 *et al.* du règlement de zonage n° 2217;

QU'au moins un (1) des deux (2) arbres devant être plantés soit planté sur la Propriété.»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

081128

AMÉNAGEMENT URBAIN – 6500 KILDARE – REMPLACEMENT D'ARBRES

ATTENDU QUE le propriétaire du 6500 Kildare (la « Propriété ») a demandé d'abattre (« Abattre ») onze (11) arbres situés dans la cour latérale et la cour arrière de sa propriété;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil, par la présente, exige que les onze (11) arbres à être Abattus soient remplacés par onze (11) arbres d'un diamètre de 2 pouces, le tout conformément aux termes et conditions de l'article 11-7-1 *et al.* du règlement de zonage n° 2217;

QUE les onze (11) arbres devant être plantés soient plantés sur la Propriété. »

ADOPTÉE PAR LA MAJORITÉ DES VOIX AVEC LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU ENREGISTRANT SA DISSIDENCE

Après l'adoption de la résolution, la conseillère Kovac a déclaré qu'elle demandait que soit réexaminée la réglementation relative à la protection des arbres.

081129

AMÉNAGEMENT URBAIN – 5517 SILVERSON - REMPLACEMENT D'ARBRES

ATTENDU QUE le propriétaire du 5517 Silverson (la « Propriété ») a demandé d'abattre (« Abattre ») deux (2) arbres situés dans la cour avant de sa propriété.

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil, par la présente, exige que les deux (2) arbres à être Abattus soient remplacés par un (1) arbre d'un diamètre de 2 pouces, le tout conformément aux termes et conditions de l'article 11-7-1 *et al.* du règlement de zonage n° 2217;

QUE l'arbre devant être planté soit planté sur la Propriété. »

ADOPTÉE PAR LA MAJORITÉ DES VOIX AVEC LES CONSEILLERS BERKU, NASHEN ET ERDELYI ENREGISTRANT LEUR DISSIDENCE

Les conseillers Berku et Erdelyi se sont déclarés en désaccord avec la décision d'abattre l'arbre puisque, à leur avis, l'arbre est bien vivant et en pleine santé.

Le conseiller Brownstein a déclaré qu'il appuyait la décision d'abattre l'arbre puisqu'il est trop près de la maison et qu'il projette trop d'ombre sur la maison elle-même.

081130

APPROBATION DU "PALÉE" CLD CENTRE-OUEST 2008-2011

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le Conseil de la Ville de Côte Saint-Luc approuve le plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) du CLD Centre-Ouest 2008-2011, ledit PALÉE soumis par Zins Beauchesne et associés comprenant trente-quatre (34) pages, sous réserve d'ajustements aux statistiques socioéconomiques contenues dans les annexes dudit plan aux pages 22-28 afin qu'elles correspondent fidèlement à la réalité actuelle. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

081131

RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2217-KK-P2 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT POUR AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2217 DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DE CD-6 »

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE le deuxième projet de règlement de zonage 2217-KK-P2 à être intitulé : « Règlement pour amender le règlement de zonage n° 2217 de la Ville de Côte Saint-Luc afin de modifier les limites de CD-6 », soit et est, par les présentes, adopté;

QUE le greffier soit et est, par les présentes, autorisé à compléter la procédure afin de finaliser le projet de règlement en accord avec la loi;

QUE ladite résolution soit pour action immédiate. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

081132

RÈGLEMENT INTITULÉ: «RÈGLEMENT POUR RÉGLEMENTER LA COLLECTE ET LE MODE DE DISPOSITION DES DÉCHETS» - ADOPTION

Ce point a été reporté à une séance ultérieure.

081133

CALENDRIER DES RÉUNIONS DU CONSEIL 2009

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc (« Conseil ») doit fixer un horaire pour ses séances mensuelles ordinaires;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise, par les présentes, la tenue de ses séances mensuelles ordinaires pour l'année 2009 selon l'horaire des séances annexé aux présentes, à l'Annexe A, pour faire partie intégrante du procès-verbal. »
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

081134

ACHAT DU TERRAIN DE LA SUCCESSION LOUIS BROWN ET OCTROI D'UN MANDAT AU NOTAIRE FRANÇOIS DUPUIS

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc a reçu une offre de vente, préparée par M^e Reeve Pearl, Avocat, ladite offre datée du 26 août 2008, que la Ville de Côte Saint-Luc (la « Ville ») désire accepter;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc accepte, par les présentes, l'offre de vente datée du 26 août 2008, et autorise ainsi la Ville à acquérir le lot 1052933 conformément à ladite offre de vente datée du 26 août 2008 et préparée par M^e Reevin Pearl, Avocat;

QUE le notaire François Dupuis soit et est, par les présentes, mandaté aux fins de préparer l'acte de vente (l'« Acte ») au nom de la Ville;

QUE les frais juridiques prévus dans l'offre de vente n'excéderont pas 6 000,00 \$;

QUE ladite acceptation soit conditionnelle à ce que les parties s'entendent sur les termes et conditions de l'Acte;

QUE le certificat du trésorier n^o TC08-0171 a été émis le 6 novembre 2008, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites ;

QUE l'une ou l'autre des personnes ci-après soit autorisée à signer l'Acte au nom de la Ville :

- le maire;
- le greffier; ou
- la conseillère juridique des Ressources humaines. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

081135

AUTORISATION À LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC DE PARTICIPER AU PROGRAMME « DIAGNOSTIC RÉSIDENTIEL MIEUX CONSOMMER » D'HYDRO-QUÉBEC

ATTENDU QUE le déploiement du programme Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER (DRMC) d'Hydro-Québec au sein de la Ville de Côte Saint-Luc (la « Ville »), permettrait aux résidents d'obtenir une évaluation de leur consommation d'énergie ainsi que des conseils personnalisés pour optimiser leur consommation, le tout sous forme de rapport de recommandations personnalisé obtenu en remplissant un questionnaire à cette fin;

ATTENDU QUE la Ville, en participant au volet collectif « Soutien aux réalisations locales » du programme DRMC d'Hydro-Québec, recevrait 30 \$ de cette société par rapport de recommandations en format papier et 35 \$ par rapport de recommandations en format électronique; et

ATTENDU QUE toute contribution financière versée dans le cadre du « Soutien aux réalisations locales » doit être affectée à la réalisation d'un projet mobilisateur du domaine de la culture, des sports et des loisirs, de l'environnement ou des activités communautaires, destiné aux résidents :

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le préambule de cette résolution ainsi que les définitions contenues dans ledit préambule fassent partie intégrante de ladite résolution;

QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc autorise la Ville à participer au volet collectif « Soutien aux réalisations locales » du (DRMC) d'Hydro-Québec permettant à la Ville de recevoir 30 \$ de cette société par rapport de recommandations en format papier et 35 \$ par rapport de recommandations en format électronique;

QUE la Ville s'engage à promouvoir le programme DRMC auprès de ses résidents;

QUE la Ville s'engage à affecter toute contribution financière d'Hydro-Québec à l'installation d'équipement extérieur de conditionnement physique sur le territoire de la Ville; et

QUE Régine Banon, coordinatrice des affaires publiques et communications, soit désignée responsable du projet, et que le directeur général, le greffier, et la conseillère juridique en ressources humaines soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document relatif au « Soutien aux réalisations locales » »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

081136

RÉSOLUTION POUR ÉTABLIR L'ORIENTATION DU CONSEIL DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC SUR LES SUJETS DEVANT ÊTRE PRÉSENTÉS À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION URBAINE DE MONTRÉAL

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001), (ci-après la « Loi »), l'agglomération urbaine de Montréal est composée notamment, de la Ville de Côte Saint-Luc depuis le 1^{er} janvier 2006;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58 de la Loi, toute municipalité centrale a un conseil d'agglomération dont la nature, la composition et les règles de fonctionnement sont prévues par décret et que ce conseil est un organe délibérant de la municipalité;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la Loi, toute municipalité liée doit être représentée au conseil d'agglomération;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 61 de la Loi, lors d'une séance du conseil de toute municipalité liée, le maire informe le conseil des sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, expose la position qu'il entend prendre sur tout sujet qui doit faire l'objet de délibérations, en discute avec les autres membres présents et propose l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

ATTENDU QU'une séance du conseil d'agglomération se tiendra en novembre 2008 pour laquelle les membres du conseil devront établir les orientations qu'il entend prendre;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE RUTH KOVAC
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN

ET RÉSOLU :

« D'ÉTABLIR l'orientation du conseil en vue de la séance du conseil d'agglomération qui doit se tenir en novembre 2008, comme suit :

- autoriser le maire ou son représentant dûment autorisé à prendre toutes décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération devant se tenir en novembre 2008, en fonction de l'information présentée lors de cette réunion, et ce, dans le meilleur intérêt de la ville de Côte Saint-Luc et de ses résidents. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

La deuxième période de questions a débuté à 22 h 40 pour se terminer à 22 h 44. Deux (2) personnes ont demandé la parole et ont été entendues.

1) Dr. Bernard Tonchin

Le résidant déclare qu'il demande une minute de silence pour souligner le Jour du Souvenir, et une minute de silence est observée.

2) Aubey Laufer

Le résidant demande s'il était urgent de lancer un nouvel appel d'offres concernant la location de camions pour le transport de la neige, ce à quoi le maire répond que ce n'était pas le cas.

À 22 H 44, LE MAIRE HOUSEFATHER A DÉCLARÉ QUE LA SÉANCE ÉTAIT LEVÉE.

ANTHONY HOUSEFATHER
MAIRE

JONATHAN SHECTER
DIRECTEUR DES SERVICES JURIDIQUES
ET GREFFIER